



**DECISION relative à la représentation du DREETS
au sein des observatoires départementaux de la négociation collective**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand-Est soussigné ;

Vu les articles L. 2234-4 à 7, R. 2234-1 à 4 et D. 2622-4 du code du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est ;

Sur propositions des directeurs-trices des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP) de la région Grand-Est.

DECIDE :

Article 1 : Sont désignés comme suppléant(e)s des directeurs-trices des DDETS-PP de la région Grand-Est aux fins de siéger dans les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social :

DDETS-PP Ardennes	M. Noël QUIPOURT, directeur départemental adjoint, suppléant de M. Hervé DESCOINS, directeur de la DDETS-PP
DDETS-PP Aube	Mme Armelle LEON directrice départementale adjointe et M. Jérôme SCHIAVI, responsable d'unité de contrôle, suppléants de M. Laurent DLEVAQUE, directeur de la DDETS-PP
DDETS-PP Marne	M. Jean-Pierre TINE, responsable de l'unité de contrôle, suppléant de Mme Ghislaine LUCOT, directrice de la DDETS-PP
DDETS-PP Haute Marne	Mme Alexandra DUSSAUCY, chef de service de l'inspection du travail de la DDETSPP, suppléante de M. Christophe ADAMUS, directeur de la DDETS-PP
DDETS Meurthe et Moselle	M. François MERLE, directeur départemental adjoint, suppléant de M. Pierre-Yves BOIFFIN, directeur de la DDETS
DDETS-PP Meuse	M. Olivier PASTERNOSTER, directeur départemental adjoint, suppléant de Mme Corinne BIBAUT, directrice de la DDETS-PP
DDETS Moselle	M. Michel LEROUX, responsable du service SCT, suppléant de Mme Martine ARTZ, directrice de la DDETS

DDETS Bas-Rhin	Mme Aline SCHNEIDER, directrice départementale adjointe, suppléante de Mme Isabelle GUYOT, directrice de la DDETS
DDETS-PP Haut-Rhin	Mme Céline SIMON, responsable du pôle travail et entreprises, suppléante de M. Emmanuel GIROD, directeur de la DDETS-PP
DDETS-PP Vosges	M. Sébastien HACH, directeur adjoint, et M. Claude MONSIFROT, responsable d'unité de contrôle, suppléants de M. Yann NEGRO, directeur de la DDETS-PP

Article 2 : Les directeurs-trices des DDETS-PP de la région Grand-Est sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 17 OCT. 2021

Le Directeur régional,



Jean-François DUTERTRE

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif - 31 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG.

La décision contestée doit être jointe au recours.